

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 994

23 avril 2008

### SOMMAIRE

Acab Holding S.A. ....	47666	Lys S.A. ....	47667
Altair Lux Invest S.A. ....	47681	Merck-Finanz AG ....	47679
Annibal Holding S.A. ....	47675	Multi Opportunity Sicav ....	47674
Aprima Smart Invest ....	47690	Muse Investment S.A. ....	47670
Bagi Holding S.A. ....	47680	Niramore International S.A. ....	47677
B. Consulting Holding S.A. ....	47710	Nord Est Investment Partners S.A. ....	47691
Bellefontaine S.A. ....	47667	Nordic Land Finance (Luxembourg) S.à r.l. .....	47710
Bio & Bio Licensing S.A. ....	47677	Novo S.A. ....	47671
Bipielle Investment Fund ....	47678	Omnium Textile S.A. ....	47666
Conventum ....	47676	Pic-Vert S.A. ....	47671
Dakumo Holding S.A. ....	47680	Platanes S.A. ....	47675
Danbel ....	47673	Ramb S.A. ....	47704
Duberry Holding S.A. ....	47672	Rochelux S.A. ....	47669
Eremis Holding S.A. ....	47678	Sicav Patrimoine Investissements ....	47671
ERI Bancaire Luxembourg S.A. ....	47672	Société de Conseil en Matière Ferroviaire S.A. ....	47667
Ermit S.A. ....	47705	Société d'Exploitation du Centre Equestre International S.à.r.l. ....	47712
Exor Group ....	47669	Sofidel ....	47666
Familux S.à.r.l. ....	47709	Standard International Holdings S.A. ....	47679
Financière Hamptons S.A. ....	47679	Stonedge S.à r.l. ....	47712
Fovalux S.A. ....	47668	Sudring Holding S.A. ....	47673
Gestfin ....	47675	Suo Tempore AG ....	47705
Giljaam Holding S.A. ....	47670	Ulysse Consult S.à r.l. ....	47710
Ideal Invest Sicav ....	47673	Valorinvest ....	47677
KBC Equity Fund (L) ....	47668	Viburno S.A. ....	47676
KB LUX - Luxinvest ....	47668	Watercreek Investments S.A. ....	47678
Kelirur S.A. ....	47711	Xademu Luxembourg Holding S.A. ....	47676
Konnick Invest S.A. ....	47672	YMA Fund ....	47670
Lakumo Holding S.A. ....	47680		
Latvian Holding S.A. ....	47712		
Lavande S.A. ....	47674		
Le Manoir ....	47712		

**Omnium Textile S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 3.329.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 13 mai 2008 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2007,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008050487/550/18.

---

**Sofidel, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 38.903.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 13 mai 2008 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2007,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008051666/833/18.

---

**Acab Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 77.567.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 9 mai 2008 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2007.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008051673/1023/17.

---

**SOCOMAF, Société de Conseil en Matière Ferroviaire S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 63.174.

The shareholders are convened to the

**ORDINARY GENERAL MEETING**

which will be held on *13th May 2008* at 2.00 p.m. at the registered office of the company 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg with the following agenda:

*Agenda:*

- Reports of the Board of Directors and Statutory Auditor
- To approve the balance sheet and profit and loss account as at 31st December 2007
- Allocation of the results
- Discharge of the Directors and Statutory Auditors
- Decision to be taken in conformity with article 100 of the law of 10.08.1915
- Sundry

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2008051677/560/18.

---

**Lys S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 24.697.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le *14 mai 2008* à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2007,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008051695/833/18.

---

**Bellefontaine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 47.721.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le *23 mai 2008* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
2. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008051669/788/15.

---

**KB LUX - Luxinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 55.793.

Les Actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le 9 mai 2008 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et de l'affectation des résultats.
3. Dividende.
4. Décharge aux Administrateurs.
5. Nominations Statutaires.
6. Divers.

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 6 mai 2008 au plus tard auprès de KBL European Private Bankers, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008051680/755/21.

---

**KBC Equity Fund (L), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 43.091.

Les Actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le 9 mai 2008 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs.
4. Décharge aux Dirigeants de la Société de Gestion.
5. Nominations Statutaires.
6. Divers.

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 6 mai 2008 au plus tard auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008051682/755/21.

---

**Fovalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.800.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme FOVALUX S.A. sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi, 7 mai 2008 à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008051691/750/16.

---

**Rochelux S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 35.011.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi *14 mai 2008* à 10.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008047038/755/20.

---

**Exor Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 6.734.

Our Shareholders are invited to attend on Wednesday, *May 21, 2008* at 11.00 a.m. in Luxembourg at 22-24, boulevard Royal, the

**ORDINARY MEETING**

of Shareholders with the following agenda:

*Agenda:*

1. Directors' Reports
2. Auditors' Reports
3. Approval of the "Parent Only" Financial Statements for the year ended December 31, 2007
4. Appropriation of the 2007 net income of the parent company
5. Discharge of Directors and Auditors
6. Election of the Auditors for a period of one year
7. Election of Directors
8. Remuneration of Directors
9. Authorisation to the Board of Directors for the Company to repurchase Company's shares.

The owners of bearer shares who have so far not applied for having these shares converted to registered shares are reminded that pursuant to the resolution of the extraordinary general meeting of shareholders held on Thursday, May 4, 2006, all rights attaching to the non-converted bearer shares, including more in particular the right to vote and the right to receive dividend, are suspended.

However, they can still at any time apply for such conversion.

Those shareholders who would wish to now convert their bearer shares should, seven clear days before the date of the meeting apply in writing for the entry of their shares in the shareholders' register. To that effect they must complete and sign the form of application which is available at the following address with Dexia Banque Internationale à Luxembourg, Corporate Actions, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Attn Marc Langen - Tel: 00352 4590 4480 - Fax: 00352 4590 4218.

*THE BOARD OF DIRECTORS.*

Référence de publication: 2008042978/2335/31.

---

**YMA Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 65.852.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav YMA FUND à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 mai 2008 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008051686/755/22.

---

**Muse Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 98.866.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 23 mai 2008 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
2. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008051671/788/15.

---

**Giljaam Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 57.682.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on May 15, 2008 at 2.00 p.m. at the registered office with the following

*Agenda:*

- To receive and approve the Management Report of the Directors,
- To receive and approve the Report of the Auditor for the year ended December 31, 2007,
- To receive and adopt the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended December 31, 2007,
- To grant discharge to the Directors and to the Auditor in respect of the execution of their mandate to December 31, 2007,
- Renewal of the terms of mandates of the Directors and of the Statutory Auditor,
- To fix the remuneration of the Statutory Auditor.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares not less than five clear days before the date of the meeting at the Registered Office.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2008049703/755/20.

---

**Novo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R.C.S. Luxembourg B 97.902.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *14 mai 2008* à 10.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- Approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2007
- Affectation du résultat
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008051675/560/17.

---

**Pic-Vert S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 129.133.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme PIC VERT S.A. sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi, *8 mai 2008* à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008051692/750/16.

---

**Sicav Patrimoine Investissements, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 54.954.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui sera tenue au siège social de la société, le *13 mai 2008* à 10.00 heures et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. La présentation et l'approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des auditeurs au 31 décembre 2007
2. L'approbation des comptes au 31 décembre 2007
3. L'affectation des résultats au 31 décembre 2007
4. La décharge aux administrateurs
5. Les élections statutaires
6. Divers

Les actionnaires ne pouvant assister à cette assemblée sont informés qu'une procuration est disponible sans frais au siège social de la société.

*Pour le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008051684/755/20.

---

**Duberry Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.410.

---

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme DUBERRY HOLDING S.A. sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi, 8 mai 2008 à 9.30 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008051689/750/15.

---

**Konnick Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 32.270.

---

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social en date du 5 mai 2008 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2007;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Elections statutaires;
5. Question de la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;
6. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2008045589/18.

---

**ERI Bancaire Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.912.

---

Mesdames, Messieurs, les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

tenue extraordinairement de notre société qui se tiendra au siège social en date du 13 mai 2008 à 10.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations et la situation de la société au 31 décembre 2007;
2. Lecture du rapport de révision;
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007, tels qu'établis par le Conseil d'Administration;
4. Lecture de la proposition d'affectation des résultats;
5. Décision sur la proposition d'affectation des résultats;
6. Décharge à donner aux administrateurs;

7. Elections statutaires;
8. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprise;
9. Divers.

*Pour le conseil d'administration*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008045966/24.

---

**Sudring Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken.

R.C.S. Luxembourg B 107.508.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme SUDRING HOLDING S.A. sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 2 mai 2008 à 11.00 heures au siège social de la société à L-9088 Ettelbruck, 147 rue de Warken.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008051693/750/16.

---

**Danbel, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 38.570.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ordinaire

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 2 mai 2008 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2007,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008045882/833/18.

---

**Ideal Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.262.

Der Verwaltungsrat lädt hiermit die Aktionäre zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der IDEAL INVEST SICAV ein, die am 2. Mai 2008 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfindet wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

*Tagesordnung:*

1. Vorlage des Berichtes des Verwaltungsrates sowie des Wirtschaftsprüfers
2. Genehmigung des geprüften Jahresberichtes zum 31. Dezember 2007

3. Ergebniszuweisung
4. Entlastung des Verwaltungsrates
5. Erneuerung der Vollmacht des Wirtschaftsprüfers
6. Ernennungen in den Verwaltungsrat

Um an der Ordentlichen Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen die Aktionäre von Inhaberaktien ihre Aktien fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung beim Hauptsitz oder bei einer der Zweigstellen der Banque de Luxembourg, Société Anonyme, in Luxembourg hinterlegt haben.

Die Aktionäre werden davon in Kenntnis gesetzt, dass die Entscheidungen der Generalversammlung ohne Anwesenheitsquorum mit der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Stimmen getroffen werden.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2008045943/755/23.

---

**Lavande S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 28.384.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 2 mai 2008 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2007,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008045885/833/18.

---

**Multi Opportunity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.631.

Shareholders are invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders which will be held at 33A, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg, on Wednesday April 30, 2008 at 2.00 p.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Reports of the Board of Directors and of the Auditors.
2. Approval of the financial statements as of December 31, 2007.
3. Decision on allocation of net profits.
4. Discharge of the Directors and of the Auditors in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended December 31, 2007.
5. Election and remuneration of the Members of the Board of Directors.
6. Appointment of the Auditor.
7. Miscellaneous.

**NOTES :**

All shareholders are entitled to attend and vote at the General Meeting of Shareholders.

Registered shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed, dated and signed proxy form at the latest on April 28, 2008.

Proxy forms can be obtained from the Registered Office of Multi Opportunity Sicav c/o UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2008048425/755/26.

---

**Platanes S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 28.389.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 2 mai 2008 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2007,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008045895/833/18.

---

**Annibal Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 35.593.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2008 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Nominations statutaires
2. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008046569/795/13.

---

**Gestfin, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 87.187.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav GESTFIN à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 2 mai 2008 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008046573/755/22.

---

**Xademu Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 26.761.  
—

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**which will be held on *May 2<sup>nd</sup>, 2008* at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:*Agenda:*

1. Report of the Liquidator.
2. Appointment of an Auditor to the liquidation.
3. Fixation of the liquidation date.

*The Board of Directors.*Référence de publication: 2008046562/795/14.

---

**Viburno S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.278.  
—

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**des actionnaires qui se tiendra le *8 mai 2008* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915,
2. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2008043327/788/15.

---

**Conventum, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.125.  
—

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav CONVENTUM à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**qui se tiendra le *2 mai 2008* à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2008046572/755/22.

---

**Bio & Bio Licensing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 77.323.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le *8 mai 2008* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915,
2. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008043324/788/15.

---

**Niramore International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 44.463.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *2 mai 2008* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008046563/795/15.

---

**Valorinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 53.010.

Die Aktionäre werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG**

eingeladen, die am Sitz der Gesellschaft am *2. Mai 2008* um 11.00 Uhr über folgende Tagesordnung beschließen soll:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers.
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per Dezember 31, 2007.
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder.
4. Verschiedene Ernennungen.
5. Verschiedenes.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung verlangen keine besondere Beschlussfähigkeit. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft verfügbar.

Um an der Hauptversammlung teilzunehmen, soll jeder Aktionär seine Aktien bis spätestens den 28. April 2008 bei der KBL European Private Bankers, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxemburg hinterlegen.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2008047796/755/20.

---

**Watercreek Investments S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 80.616.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 8 mai 2008 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915,
2. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008043330/788/15.

---

**Eremis Holding S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 4.664.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2008 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008046566/795/15.

---

**Bipielle Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**  
Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 40.575.

Les Actionnaires sont invités à assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le 2 mai 2008 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbations des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs.
4. Décharge aux Dirigeants de la Société de Gestion.
5. Nominations Statutaires.
6. Divers.

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 29 avril 2008 au plus tard auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008047783/755/21.

---

**Financière Hamptons S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 94.750.

---

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *2 mai 2008* à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration .*

Référence de publication: 2008046565/795/17.

---

**Merck-Finanz AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 9.108.

---

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *02 mai 2008* à 11h00 au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. nomination statutaire;
5. divers.

*Le Conseil d'administration.*

Référence de publication: 2008038530/1017/16.

---

**Standard International Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 39.445.

---

All Shareholders are hereby convened to attend the

**ORDINARY GENERAL MEETING**

which is going to be held at the registered office in Luxembourg, on *2 May 2008* at 9.30 am.

*Agenda:*

1. report of the Board of Directors; report of the Statutory auditor; approval of the annual accounts for the year ended 31 December 2007; approval of the consolidated accounts for the year ended 31 December 2007;
2. allocation of net results;
3. discharge to the Directors and the Statutory auditor with respect to the performance of their duties for the year ended 31 December 2007;
4. ratification of the cooptation of Mrs Jenny KNOTT on the Board of Directors and ratification of resignation of Mr Denis Frank DUGMORE from the Board of Directors the 15 March 2008;
5. miscellaneous.

**THE BOARD OF DIRECTORS.**

Référence de publication: 2008038528/1017/19.

---

**Lakumo Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 58.143.

---

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on *May 2, 2008* at 3.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2007
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Statutory appointments
5. Miscellaneous.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2008046564/795/16.

---

**Dakumo Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 58.141.

---

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on *May 2, 2008* at 3.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2007
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Statutory appointments
5. Miscellaneous.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2008046567/795/16.

---

**Bagi Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 75.832.

---

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *2 mai 2008* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration .*

Référence de publication: 2008046568/795/18.

---

**Altair Lux Invest S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 137.677.

## STATUTS

L'an deux mille huit, le onze mars.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Comparaît:

MURDOCH AND COMPANY, un partnership constitué sous le droit des Iles des Bermudes, ayant son siège social à 6 Front Street, Hamilton HM 11, Iles des Bermudes,

ici représentée par Monsieur Grégory Guissard, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 mars 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.**

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "ALTAIR LUX INVEST S.A."

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

### **Art. 2. Siège Social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Durée de la Société.**

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

### **Art. 4. Objet Social.**

4.1 La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

4.3 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

4.4 La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.5 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

#### **Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois mille cent (3.100) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

#### **Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.**

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de juin, à 10.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

#### **Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.**

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 9. Administration de la Société.**

9.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres, et qui sont de catégorie A ou B; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

9.2 Les administrateurs sont élus par l'Actionnaire Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

#### **Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.**

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration et pour autant qu'au moins un administrateur A et un administrateur B soient présents ou représentés. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion et ne sont valables que si au moins un administrateur A et un administrateur B ont voté en faveur de telles décisions. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

**Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 12. Décisions nécessitant l'approbation de l'Assemblée Générale.** Les actions ou décisions reprises ci-après ne pourront être prises par la Société, à moins qu'elles ne soient approuvées par l'Assemblée Générale, agissant dans le cadre d'une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire:

- la vente, le transfert, la cession, l'aliénation d'actifs de la Société (ou tout contrat ayant pour objet ces opérations) dans l'hypothèse où la valeur de marché de tels actifs ou la contrepartie de ces actifs dépasse cinq pour cent (5%) de l'actif net de la Société;

- l'acquisition d'actifs par la Société (ou tout contrat ayant pour objet ces opérations) dans l'hypothèse où la valeur de marché de tels actifs ou la contrepartie de ces actifs dépasse cinq pour cent (5%) de l'actif net de la Société;

- la souscription de tout emprunt ou de tout autre endettement ou passif ayant les caractéristiques d'un emprunt ou l'octroi de toute garantie dans ce cadre, dans l'hypothèse où le montant de la souscription dépasse cinq pour cent (5%) de l'actif net de la Société.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.**

13.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

13.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 14. Signatures autorisées.** La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de trois administrateurs de la Société dont un administrateur A et deux administrateurs B, ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 15. Conflit d'intérêts.**

15.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

15.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

15.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

**Art. 16. Commissaire(s) aux comptes.**

16.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

16.2 Le commissaire est nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 17. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 18. Affectation des Bénéfices.**

18.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

18.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

18.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et places choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 19. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 20. Modifications statutaires.** Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

**Art. 21. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

*Dispositions transitoires*

- Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.
- La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2009.

*Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trois mille cent (3.100) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de EUR 2.500,00.

*Résolutions de l'actionnaire unique*

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social sousscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4), dont un (1) administrateur étant de catégorie A et les trois (3) autres administrateurs étant des administrateurs de catégorie B. Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un (1);

2. la personne suivante est nommée administrateur de catégorie A de la Société:

(i) HALLEY Sophie, épouse LEFEVRE, administrateur de sociétés, née à Moulins (France), le 16 octobre 1966, demeurant à 1, Sunninghey Court, Alderley Edge, Cheshire, SK9 7SZ; Grande-Bretagne.

et les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie B de la Société:

(ii) PATTERSON Barbara, employée privée, née à Bathurst (Canada), le 7 décembre 1967, demeurant à Compass Point, 9 Bermudiana Road, Hamilton HM 11, Iles des Bermudes;

(iii) RENARD Alain, employé privé, né à Liège (Belgique), le 18 juillet 1963, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

(iv) KRANCENBLUM Serge, M.B.A., né à Metz (France), le 8 octobre 1961, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommée commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2013; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la comparante, le présent acte est établi en français, suivi d'une version anglaise. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and eight, on the eleventh of March.

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MURDOCH AND COMPANY, a partnership duly constituted pursuant to the laws of the Bermuda Islands, having its registered office at 6 Front Street, Hamilton HM 11, Bermuda Islands,

hereby represented by Mr Grégory GUISSARD, juriste, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on March 11, 2008 (the Proxyholder).

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

#### **Art. 1. Form and Name.**

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "ALTAIR LUX INVEST S.A."

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

#### **Art. 4. Corporate objects.**

4.1 The corporate objects of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

4.2 The Company may borrow in any form. It may enter into a type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

4.3 The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

4.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry

out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of three thousand one hundred (3,100) ordinary shares with a par value of ten euro (EUR 10) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

#### **Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.**

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Monday of the month of June, at 10.30 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

#### **Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.**

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

#### **Art. 9. Management.**

9.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members that will be either A or B directors, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company.

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

#### **Art. 10. Meetings of the Board.**

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 11. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 12. Decisions requiring approval of the General Meeting.** The actions and resolutions listed hereunder shall not be undertaken by the Company unless decided with the approval of the General Meeting, acting in ordinary or extraordinary general meetings:

- the sale, transfer, assignment, disposal of assets of the Company (or any contract to do so) where the market value of such assets or the consideration is in excess of five per cent (5%) of the net assets of the Company;
- the acquisition of assets by the Company (or any contract to do so) where the market value of such assets or the consideration is in excess of five per cent (5%) of the net assets of the Company;
- the incurring of any borrowing or any other indebtedness or liability in the nature of borrowing or the giving of any guarantee in respect thereof, where the amount of the incurring is in excess of five per cent (5%) of the net assets of the Company.

**Art. 13. Delegation of powers.** The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 14. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any three (3) members of the Board, and at least one (1) A Director and two (2) B directors, or (ii) the joint signatures of any person or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

**Art. 15. Conflict of interests.**

15.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

15.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

15.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

**Art. 16. Statutory Auditor(s).**

16.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

16.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

**Art. 17. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

**Art. 18. Allocation of profits.**

18.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

18.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

18.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

**Art. 19. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 20. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

**Art. 21. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

*Transitory provisions*

- The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2008.
- The first annual General Meeting will be held in 2009.

*Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the three thousand one hundred (3,100) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

*Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 2,500.00.

*Resolutions of the sole shareholder*

The Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at four (4), one (1) director being the category A director and three (3) directors being the category B directors. The number of auditors is set at one (1);

2. the following person is appointed as category A director:

(i) HALLEY Sophie, spouse LEFEVRE, Director of Companies born in Moulins (France), on 16th October 1966, residing at 1 Sunninghey Court, Alderley Edge, Cheshire, SK9 7SZ, England;

and the following persons are appointed as category B directors:

(ii) PATTERSON Barbara, employee, born in Bathurst (Canada), on 7th December 1967, residing at Compass Point, 9 Bermudiana Road, Hamilton HM 11, Bermuda Islands;

(iii) RENARD Alain, employee, born in Liège (Belgium), on 18th July 1967, residing professionally at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

(iv) KRANCENBLUM Serge, M.B.A., born in Metz (France), on 08th October 1961, residing professionally at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

3. that FIN-CONTROLE S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42.230, be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company;

4. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2013; and

5. that the address of the registered office of the Company is at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. At the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Signé: G. GUISSARD et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2008, LAC/2008/11870. — Reçu cent cinquante-cinq euros € 155,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008050254/7241/535.

(080054805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Aprima Smart Invest, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement des Aprima Smart Invest, in Kraft getreten am 1. März 2008, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, im April 2008.

IPConcept Fund Management S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008039797/1239/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07482. - Reçu 74,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

**Nord Est Investment Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 78.754.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of February.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NORD EST INVESTMENT PARTNERS S.A., a société anonyme, established in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, registered at the R.C. Luxembourg section B number 78.754, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated November 6, 2000, published in the Mémorial C, number 16 of January 10, 2001, amended several times and the last time by a deed of the undersigned notary, dated December 23, 2005, published in the Mémorial C, number 779 of April 19, 2006.

The meeting is presided by Mrs Marianne GOEBEL, attorney at law, residing in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary Mr Eric PRALONG, attorney at law, residing at Luxembourg,

The meeting elects as scrutineer Mr Julien RODRIGUES, attorney at law, residing at Luxembourg,

The chairman declares and requests the notary to record that:

I. There has been established an attendance list showing the shareholders present or represented and the number of shares held by them, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed «ne varietur» by the Bureau and the notary.

II. As appears from the attendance list, all the shares of the Corporation are present or represented. The meeting can thus validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders were informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Restructuring of the rights attached to the existing shares of the Corporation in such a way that the subscribed capital which is at present fixed at three hundred and eighty thousand nine hundred and eighty one Euros (380,981.-EUR) consisting of thirty one thousand (31,000) Class A shares with no nominal value and of three hundred forty nine thousand nine hundred and eighty one (349,981) Class B shares with no nominal value will be represented by thirty one thousand (31,000) Class A shares with no nominal value and by sixty nine thousand nine hundred and ninety six (69,996) Class B shares with no nominal value, by sixty nine thousand nine hundred and ninety six (69,996) Class C shares with no nominal value, by sixty nine thousand nine hundred and ninety six (69,996) Class D shares with no nominal value, by sixty nine thousand nine hundred and ninety six (69,996) Class E shares with no nominal value and by sixty nine thousand nine hundred and ninety seven (69,997) Class F shares with no nominal value, each Class of shares benefiting from the rights as defined in the Articles of incorporation.

2. Decision to introduce a new authorized capital of the Corporation of an amount of three million Euro (3,000,000.-Euro) consisting of seven hundred fifty thousand (750,000) Class A shares with no nominal value, of two hundred and twenty five thousand (225,000) Class B shares with no nominal value, of two hundred and twenty five thousand (225,000) Class C shares with no nominal value, of two hundred and twenty five thousand (225,000) Class D shares with no nominal value, of two hundred and twenty five thousand (225,000) Class E shares with no nominal value, of two hundred and twenty five thousand (225,000) Class F shares with no nominal value, of two hundred and twenty five thousand (225,000) Class G shares with no nominal value, of two hundred and twenty five thousand (225,000) Class H shares with no nominal value, of two hundred and twenty five thousand (225,000) Class I shares with no nominal value, of two hundred and twenty five thousand (225,000) Class J shares with no nominal value and of two hundred and twenty five thousand (225,000) Class K shares with no nominal value and decision to grant a new authorization to the Board of directors to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the new authorized capital.

3. Decision to replace the last paragraph of article 3 of the articles of incorporation by the following text:

"The Corporation may repurchase its shares under due observance of the provisions of the Law and the following rules.

The share capital of the Corporation may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). The repurchases and cancellation of Shares shall be made in the order determined by the Board of Directors. The Board of Directors shall serve a notice to the holders of the relevant class of shares, specifying the number of shares of the relevant class to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place. The repurchase of shares may not have the effect of reducing the net assets of the Corporation below the aggregate of the subscribed share capital and the reserves which may not be distributed under the law and the articles. Therefore, the repurchase can only be made by using sums met out of profits or a fresh issue of shares or from sums out of available reserves such as the share premium reserves.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares, such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (as defined hereafter) of such class. The Cancellation Value per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled. The Total Cancellation Amount shall be determined by the Board of Directors and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each class of shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders deciding in the manner and under the conditions for an amendment of the articles of incorporation provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount. Upon repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Corporation.

The Available Amount means the total amount of net profits of the Corporation (including carried forward profits) increased by (i) the freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or the articles of incorporation of the Corporation, each time as set out in the relevant Interim Accounts (for the avoidance of doubt, without any doubling counting) so that:

$$AA = (NP+P+CR)-(L+LR+SD)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = Net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or the articles of incorporation of the Corporation

SD = any sum payable as special dividend on Class A shares, due and not yet paid at the date of repurchase of the shares.

The Interim Accounts means the interim accounts of the Corporation prepared by the Board of Directors as at the relevant Interim Accounts Date.

The Interim Accounts Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.

Immediately after the payment of the Total Cancellation Amount, the Board of directors shall take all appropriate measures, including but not limited to convening a General Meeting in view of decreasing the share capital by canceling the repurchased shares."

4. As a consequence of the foregoing decisions, amendment of article 3 of the articles of incorporation.

5. Determination of the rights attached to the new shares of Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, Class J and Class K.

6. Decision to suppress paragraphs 3 to 11 of article 5 of the articles of incorporation and to replace them by the following text:

"Class B shares are ordinary shares, benefiting from voting rights, from a right of first refusal under article 6 hereunder, from dividend rights as stated under article 17 hereunder and from rights to liquidation proceeds as stated under article 19 hereunder.

Class C shares, Class D shares, Class E shares, Class F shares, Class G shares, Class H shares, Class I shares, Class J shares and Class K shares are ordinary shares, benefiting from voting rights, from a right of first refusal under article 7 hereunder, from dividend rights as stated under article 17 hereunder and from rights to liquidation proceeds as stated under article 19 hereunder."

7. Introduction of a new article 7 into the articles of incorporation worded as follows: "Holders of Class C shares, holders of Class D shares, holders of Class E shares, holders of Class F shares, holders of Class G shares, holders of Class H shares, holders of Class I shares, holders of Class J shares and holders of Class K shares shall benefit from a right of first refusal in case of Transfer of all or any part of the shares of their class by another holder of shares of their class in accordance with the same terms and conditions as those stated under article 6 in respect of holders of Class B shares. The procedure defined in article 6 shall apply mutatis mutandis to all proposed transfer of Class C shares and/or class D shares and/or Class E shares and/or Class F shares and/or Class G shares and/or Class H shares and/or Class I shares and/or Class J shares and/or Class K shares and the words "Class B shares" and "class B shareholders" shall be replaced by the words "Class C shares" or "Class D shares" or "Class E shares" or "Class F shares" or "Class G shares" or "Class H shares" or "Class I shares" or "Class J shares" or "Class K shares" and by the words "class C shareholders" or "class D shareholders" or "class E shareholders" or "class F shareholders" or "class G shareholders" or "class H shareholders" or "class I shareholders" or "class J shareholders" or "class K shareholders" according to the relevant situation."

8. Renumbering of the existing articles 7 to 14 into articles 8 to 15.

9. Introduction of a new article 16 into the articles of incorporation worded as follows: "The share premiums paid on the shares of any and all Classes may be distributed to the shareholders of the Corporation at any time upon decision of the general meeting of the shareholders taken in accordance with article 9 of the articles of incorporation. The general meeting, with the prior approval of a simple majority of the shareholders of all classes of shares, may decide to allocate any amount out of the share premiums to the legal account reserve, to a reserve created to the effect of covering losses made by the Corporation in a specific financial year and/or, based on a proposal of the Board of Directors, to a special reserve in view of covering fees, costs and expenses incurred by the Corporation".

10. Renumbering of the existing articles 15 to 18 into articles 17 to 20.

11. Determination of the dividend rights of Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, Class J and Class K shares, and, as a consequence, amendment of paragraph 4 of article 17 (former article 15) of the articles of incorporation.

12. Determination of the rights of Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, Class J and Class K shares upon liquidation of the Corporation and, as a consequence, amendment of article 19 (former article 17) of the articles of incorporation.

13. Miscellaneous.

All the facts exposed and recognized by the meeting, the President exposed the motives which let the Board of Directors to submit the proposals indicated on the agenda to the vote of the shareholders.

After deliberation, the general meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to restructure the rights attached to the existing shares of the Corporation in such a way that the subscribed capital which is at present fixed at three hundred and eighty thousand nine hundred and eighty one Euros (380,981.-EUR) consisting of thirty one thousand (31,000) Class A shares with no nominal value and of three hundred forty nine thousand nine hundred and eighty one (349,981) Class B shares with no nominal value will be represented as from now by thirty one thousand (31,000) Class A shares with no nominal value, by sixty nine thousand nine hundred and ninety six (69,996) Class B shares with no nominal value, by sixty nine thousand nine hundred and ninety six (69,996) Class C shares with no nominal value, by sixty nine thousand nine hundred and ninety six (69,996) Class D shares with no nominal value, by sixty nine thousand nine hundred and ninety six (69,996) Class E shares with no nominal value and by sixty nine thousand nine hundred and ninety seven (69,997) Class F shares with no nominal value, each Class of shares benefiting from the rights as defined in the Articles of incorporation.

*Second resolution*

The general meeting decides to introduce a new authorized capital of the Corporation of an amount of three million Euro (3,000,000.- Euro) consisting of seven hundred fifty thousand (750,000) Class A shares with no nominal value, of two hundred twenty five thousand (225,000) Class B shares with no nominal value, of two hundred twenty five thousand (225,000) Class C shares with no nominal value, of two hundred twenty five thousand (225,000) Class D shares with no nominal value, of two hundred twenty five thousand (225,000) Class E shares with no nominal value, of two hundred twenty five thousand (225,000) Class F shares with no nominal value, of two hundred twenty five thousand (225,000) Class G shares with no nominal value, of two hundred twenty five thousand (225,000) Class H shares with no nominal value, of two hundred twenty five thousand (225,000) Class I shares with no nominal value, of two hundred twenty five thousand (225,000) Class J shares with no nominal value and of two hundred twenty five thousand (225,000) Class K shares with no nominal value and decides to grant a new authorization to the Board of Directors for a period of five years from the date of publication of the present deed in the Mémorial C to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the new authorized capital even by contributions other than cash. Such increased amounts may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the Board of Directors may from time to time determine. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Corporation or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

*Third resolution*

The general meeting decides to replace the last paragraph of article 3 of the articles of incorporation by the following text:

"The Corporation may repurchase its shares under due observance of the provisions of the Law and the following rules.

The share capital of the Corporation may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). The repurchases and cancellation of Shares shall be made in the order determined by the Board of Directors. The Board of Directors shall serve a notice to the holders of the relevant class of shares, specifying the number of shares of the relevant class to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place. The repurchase of shares may not have the effect of reducing the net assets of the Corporation below the aggregate of the subscribed share capital

and the reserves which may not be distributed under the law and the articles. Therefore, the repurchase can only be made by using sums met out of profits or a fresh issue of shares or from sums out of available reserves such as the share premium reserves.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares, such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (as defined hereafter) of such class. The Cancellation Value per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled. The Total Cancellation Amount shall be determined by the Board of Directors and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each class of shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders deciding in the manner and under the conditions for an amendment of the articles of incorporation provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount. Upon repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Corporation.

The Available Amount means the total amount of net profits of the Corporation (including carried forward profits) increased by (i) the freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or the articles of incorporation of the Corporation, each time as set out in the relevant Interim Accounts (for the avoidance of doubt, without any doubling counting) so that:

$$AA = (NP+P+CR)-(L+LR+SD)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = Net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or the articles of incorporation of the Corporation

SD = any sum payable as special dividend on Class A shares, due and not yet paid at the date of repurchase of the shares.

The Interim Accounts means the interim accounts of the Corporation prepared by the Board of Directors as at the relevant Interim Accounts Date.

The Interim Accounts Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.

Immediately after the payment of the Total cancellation Amount, the Board of directors shall take all appropriate measures, including but not limited to convening a General Meeting in view of decreasing the share capital by canceling the repurchased shares."

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the decisions taken by the general meeting under the preceding resolutions, the general meeting resolves to amend article 3 of the Articles of Incorporation of the Corporation, which will now read as follows:

" **Art. 3.** The subscribed share capital is set at three hundred and eighty thousand nine hundred and eighty one Euros (380,981.-EUR) consisting of thirty one thousand (31,000) Class A shares with no nominal value, of sixty nine thousand nine hundred ninety six (69,996) Class B shares with no nominal value, of sixty nine thousand nine hundred ninety six (69,996) Class C shares with no nominal value, of sixty nine thousand nine hundred ninety six (69,996) Class D shares with no nominal value, of sixty nine thousand nine hundred ninety six (69,996) Class E shares with no nominal value and of sixty nine thousand nine hundred ninety seven (69,997) Class F shares with no nominal value.

The authorised capital is fixed at three million Euros (3,000,000.-EUR) consisting of seven hundred and fifty thousand (750,000) Class A shares with no nominal value, of two hundred twenty five thousand (225,000) Class B shares with no nominal value, of two hundred twenty five thousand (225,000) Class C shares with no nominal value, of two hundred twenty five thousand (225,000) Class D shares with no nominal value, of two hundred twenty five thousand (225,000) Class E shares with no nominal value, of two hundred twenty five thousand (225,000) Class F shares with no nominal value, of two hundred twenty five thousand (225,000) Class G shares with no nominal value, of two hundred twenty five thousand (225,000) Class H shares with no nominal value, of two hundred twenty five thousand (225,000) Class I shares with no nominal value, of two hundred twenty five thousand (225,000) Class J shares with no nominal value and of two hundred twenty five thousand (225,000) Class K shares with no nominal value.

The authorized and the subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed by law.

Furthermore, the Board of Directors is authorised, during a period of five years after the date of publication of the authorization in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to increase from time to time the subscribed capital

within the limits of the authorized capital, even by contributions other than cash. Such increased amounts may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the Board of Directors may from time to time determine. The Board of Directors is specially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Corporation or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The Corporation may repurchase its shares under due observance of the provisions of the Law and the following rules.

The share capital of the Corporation may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). The repurchases and cancellation of Shares shall be made in the order determined by the Board of Directors. The Board of Directors shall serve a notice to the holders of the relevant class of shares, specifying the number of shares of the relevant class to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place. The repurchase of shares may not have the effect of reducing the net assets of the Corporation below the aggregate of the subscribed share capital and the reserves which may not be distributed under the law and the articles. Therefore, the repurchase can only be made by using sums met out of profits or a fresh issue of shares or from sums out of available reserves such as the share premium reserves.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares, such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (as defined hereafter) of such class. The Cancellation Value per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled. The Total Cancellation Amount shall be determined by the Board of Directors and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each class of shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders deciding in the manner and under the conditions for an amendment of the articles of incorporation provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount. Upon repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Corporation.

The Available Amount means the total amount of net profits of the Corporation (including carried forward profits) increased by (i) the freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or the articles of incorporation of the Corporation, each time as set out in the relevant Interim Accounts (for the avoidance of doubt, without any doubling counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + SD)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= Net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR= the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR= any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or the articles of incorporation of the Corporation

SD= any sum payable as special dividend on Class A shares, due and not yet paid at the date of repurchase of the shares.

The Interim Accounts means the interim accounts of the Corporation prepared by the Board of Directors as at the relevant Interim Accounts Date.

The Interim Accounts Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.

Immediately after the payment of the Total cancellation Amount, the Board of directors shall take all appropriate measures, including but not limited to convening a General Meeting in view of decreasing the share capital by canceling the repurchased shares."

#### *Fifth resolution*

The general meeting decides to determine the rights attached to the new shares of Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, Class J and Class K as follows:

Class C shares, Class D shares, Class E shares, Class F shares, Class G shares, Class H shares, Class I shares, Class J shares and Class K shares are ordinary shares, benefiting from voting rights, from a right of first refusal under article 7 of the articles of incorporation, from dividend rights as stated under article 17 of the articles of incorporation and from rights to liquidation proceeds as stated under article 19 of the articles of incorporation.

*Sixth resolution*

The general meeting decides to suppress paragraphs 3 to 11 of article 5 of the articles of incorporation and to replace them by the following text:

"Class B shares are ordinary shares, benefiting from voting rights, from a right of first refusal under article 6 hereunder, from dividend rights as stated under article 17 hereunder and from rights to liquidation proceeds as stated under article 19 hereunder.

Class C shares, Class D shares, Class E shares, Class F shares, Class G shares, Class H shares, Class I shares, Class J shares and Class K shares are ordinary shares, benefiting from voting rights, from a right of first refusal under article 7 hereunder, from dividend rights as stated under article 17 hereunder and from rights to liquidation proceeds as stated under article 19 hereunder".

As a consequence, the conditions under which the class B shares could formerly be redeemed under article 5 by the Corporation are no longer applicable to such class of shares.

Based on this resolution, article 5 of the articles of incorporation will now read as follows:

" **Art. 5.** Class A shares are non voting shares except as provided in articles 44 and 46 of the Luxembourg law on commercial companies as amended, i.e.

- if the non voting shares represent more than 50% of the share capital;
- if the right to a preferential and recoverable dividend based on a percentage of their par value or book value as provided for in article 44 (1)2) of the Luxembourg law on commercial companies is no longer granted or removed;
- if the preferential right in respect of the reimbursement of the contribution as provided for in article 44 (1)3) of the Luxembourg law on commercial companies is not granted or removed;
- in case of an issue of new shares benefiting from preferential rights;
- in case of determination of the preferential and recoverable dividend attached to non voting shares;
- in case of the conversion of non voting shares into ordinary shares;
- in case of decrease of the Corporation's share capital;
- in case the Corporation's object is amended;
- in case of an issue of convertible bonds;
- in case of the Corporation's prior dissolution;
- in case of a change of the legal form of the Corporation.

Furthermore, non voting shares have a voting right in any meeting when despite of the existence of distributable profits, the preferential and recoverable dividends have not been entirely paid for two successive periods for whatsoever reason. They retain these rights until such dividends have been paid.

Class B shares are ordinary shares, benefiting from voting rights, from a right of first refusal under article 6 hereunder, from dividend rights as stated under article 17 hereunder and from rights to liquidation proceeds as stated under article 19 hereunder.

Class C shares, Class D shares, Class E shares, Class F shares, Class G shares, Class H shares, Class I shares, Class J shares and Class K shares are ordinary shares, benefiting from voting rights, from a right of first refusal under article 7 hereunder, from dividend rights as stated under article 17 hereunder and from rights to liquidation proceeds as stated under article 19 hereunder."

*Seventh resolution*

The general meeting decides to introduce a new article 7 into the articles of incorporation worded as follows:

" **Art. 7.** Holders of Class C shares, holders of Class D shares, holders of Class E shares, holders of Class F shares, holders of Class G shares, holders of Class H shares, holders of Class I shares, holders of Class J shares and holders of Class K shares shall benefit from a right of first refusal in case of Transfer of all or any part of the shares of their class by another holder of shares of their class in accordance with the same terms and conditions as those stated under article 6 in respect of holders of Class B shares. The procedure defined in article 6 shall apply mutatis mutandis to all proposed transfer of Class C shares and/or Class D shares and/or Class E shares and/or Class F shares and/or Class G shares and/or Class H shares and/or Class I shares and/or Class J shares and/or Class K shares and the words "Class B shares" and "class B shareholders" shall be replaced by the words "Class C shares" or "Class D shares" or "Class E shares" or "Class F shares" or "Class G shares" or "Class H shares" or "Class I shares" or "Class J shares" or "Class K shares" and by the words "class C shareholders" or "class D shareholders" or "class E shareholders" or "class F shareholders" or "class G shareholders" or "class H shareholders" or "class I shareholders" or "class J shareholders" or "class K shareholders" according to the relevant situation."

*Eighth resolution*

As a consequence of the foregoing decision, the general meeting decides to proceed to a renumbering of the existing articles 7 to 14 into articles 8 to 15.

*Ninth resolution*

The general meeting decides to introduce a new article 16 into the articles of incorporation worded as follows:

« **Art. 16.** The share premiums paid on the shares of any and all Classes may be distributed to the shareholders of the Corporation at any time upon decision of the general meeting of the shareholders taken in accordance with article 9 of the articles of incorporation. The general meeting, with the prior approval of a simple majority of the shareholders of all classes of shares, may decide to allocate any amount out of the share premium to the legal account reserve, to a reserve created to the effect of covering losses made by the Corporation in a specific financial year and/or, based on a proposal of the Board of Directors, to a special reserve in view of covering fees, costs and expenses incurred by the Corporation.»

*Tenth resolution*

As a consequence of the foregoing decision, the general meeting decides to proceed to a renumbering of the existing articles 15 to 18 into articles 17 to 20.

*Eleventh resolution*

The general meeting decides that Class C shares, Class D shares, Class E shares, Class F shares, Class G shares, Class H shares, Class I shares, Class J shares and Class K shares shall be entitled, together with Class A shares and Class B shares to ordinary dividends as decided by the general meeting of shareholders.

As a consequence, paragraph 4 of article 17 (former article 15) of the articles of incorporation will now read as follows:

"Subject to the condition that the relevant class of shares is still in issue, Class A shares, Class B shares, Class C shares, Class D shares, Class E shares, Class F shares, Class G shares, Class H shares, Class I shares, Class J shares and Class K shares shall be entitled to ordinary dividends as decided by the general meeting of the shareholders."

*Twelfth resolution*

The general meeting decides that Class C shares, Class D shares, Class E shares, Class F shares, Class G shares, Class H shares, Class I shares, Class J shares and Class K shares shall be entitled, upon winding up and liquidation of the Corporation, and after the payments to be made to the holders of Class A shares as stated under the first sentence of article 19 (former article 17), to the repayment of their capital paid in and to the payment of the remaining proceeds received by the Corporation as issue premium on their Class of shares. The remainder shall then be distributed between the holders of the various classes existing at the time of liquidation.

As a consequence, article 19 (former article 17) of the articles of incorporation will now read as follows:

" **Art. 18.** Upon winding up and liquidation of the Corporation, the holders of Class A shares are first entitled to any unpaid (cumulative) special dividends, and then will have the right to have their capital repaid. Thereafter and subject to the condition that the relevant class of shares is still in issue, the holders of Class B shares, the holders of Class C shares, the holders of Class D shares, the holders of Class E shares, the holders of Class F shares, the holders of Class G shares, the holders of Class H shares, the holders of Class I shares, the holders of Class J shares and the holders of Class K shares shall have their capital repaid as well as all remaining proceeds received by the Corporation as issue premium of the relevant class of shares. The remainder shall be distributed between the holders of all the shares still in issue without regard to the Class to which they belong and in accordance with the decision taken in this respect by the general meeting of shareholders".

*Expenses*

The expenses, costs, payments or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand and one hundred euro (2,100.-EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-neuf février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société NORD EST INVESTMENT PARTNERS S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78 754, constituée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 16 en date du 10 janvier 2001, dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois, et en dernier lieu par acte du notaire instrumentant, en date du 23 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 779 en date du 19 avril 2006.

L'assemblée générale est présidée par Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à Luxembourg

Le Président désigne comme secrétaire Maître Eric PRALONG, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Maître Julien RODRIGUES, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il a été établi une liste de présence indiquant les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents ou leurs mandataires, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées ne varietur par le bureau et le notaire.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions de la Société sont présentes ou représentées. L'assemblée générale peut ainsi décider valablement sur tous les points de l'ordre du jour, sur lequel les actionnaires ont été informés avant l'assemblée.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Restructuration des droits attachés aux actions existantes de la Société, de telle sorte que le capital souscrit qui est actuellement fixé à trois cent quatre vingt mille neuf cent quatre vingt-et- un euros (EUR 380.981,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions de la Classe A sans valeur nominale et de trois cent quarante neuf mille neuf cent quatre vingt-et-un (349.981) actions de la Classe B sans valeur nominale sera représenté par trente et un mille (31.000) actions de la Classe A sans valeur nominale, par soixante neuf mille neuf cent quatre-vingt seize (69.996) actions de la Classe B sans valeur nominale, par soixante neuf mille neuf cent quatre-vingt seize (69.996) actions de la Classe C sans valeur nominale, par soixante neuf mille neuf cent quatre-vingt seize (69.996) actions de la Classe D sans valeur nominale, par soixante neuf mille neuf cent quatre-vingt seize (69.996) actions de la Classe E sans valeur nominale et par soixante neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-sept (69.997) actions de la Classe F sans valeur nominale, chaque classe d'actions bénéficiant des droits tels que définis dans les statuts.

2. Décision d'introduire un nouveau capital autorisé d'un montant de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) représenté par sept cent cinquante mille (750.000) actions de la Classe A sans valeur nominale, par deux cent vingt-cinq mille (225.000) actions de la Classe B sans valeur nominale, par deux cent vingt-cinq mille (225.000) actions de la Classe C sans valeur nominale, par deux cent vingt-cinq mille actions de la Classe D sans valeur nominale, par deux cent vingt-cinq mille (225.000) actions de la Classe E sans valeur nominale, par deux cent vingt-cinq mille (225.000) actions de la Classe F sans valeur nominale, par deux cent vingt-cinq mille (225.000) actions de la Classe G sans valeur nominale, par deux cent vingt-cinq mille (225.000) actions de la Classe H sans valeur nominale, par deux cent vingt-cinq mille (225.000) actions de la Classe I sans valeur nominale, par deux cent vingt-cinq mille (225.000) actions de la Classe J sans valeur nominale et par deux cent vingt-cinq mille (225.000) actions de la Classe K sans valeur nominale, et décision de donner une nouvelle autorisation au conseil d'administration à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit dans les limites du nouveau capital autorisé.

3. Décision de remplacer le dernier alinéa de l'article 3 des statuts par le texte suivant:

«La Société peut racheter ses actions dans le respect des dispositions de la loi et des règles suivantes.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'actions y compris l'annulation d'une ou de plusieurs classes d'actions entières par le rachat et l'annulation de toutes les actions émises dans cette/ces classe(s). Les rachats et les annulations des actions seront effectués dans l'ordre déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration doit envoyer un avis aux actionnaires de la classe d'actions concernée, précisant le nombre d'actions à racheter de la classe d'actions concernée et la date à laquelle le rachat doit avoir lieu. Le rachat des actions ne doit pas avoir pour effet de réduire l'actif net de la Société en-dessous du total du capital social souscrit et des réserves qui ne peuvent pas être distribuées conformément à la loi et aux statuts. Partant, le rachat peut seulement être effectué au moyen de sommes provenant des bénéfices ou d'une nouvelle émission d'actions ou de sommes provenant de réserves disponibles telles que les réserves de primes d'émission.

En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe d'actions, cette classe d'actions donne droit à ses détenteurs pro rata à leur participation dans ladite classe au Montant disponible (tel que défini ci-après) de cette classe. Le Prix d'annulation par action sera calculé par la division du Prix total d'annulation par le nombre d'actions émises dans la classe d'actions à racheter et à annuler. Le Prix total d'annulation sera déterminé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base des Comptes intérimaires concernés. Le Prix total d'annulation pour chaque classe d'actions sera égal au Montant disponible de la classe d'actions concernée au moment de l'annulation de la Classe concernée, à moins que l'assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement dans les formes et conditions requises pour la modification des statuts, étant cependant entendu que le Prix total d'annulation ne sera jamais supérieur à ce Montant disponible. Sur rachat et annulation des actions de la classe d'actions concernée, la Valeur d'annulation par action devient exigible et payable par la Société.

Le Montant disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté (i) des primes d'émission librement distribuables et des autres réserves librement distribuables et (ii) toute somme à placer dans un compte de réserve conformément aux exigences de la loi ou des statuts de la Société, à chaque fois tels qu'indiqués dans les Comptes intérimaires (afin d'éviter tout doute, sans en tenir compte deux fois) afin que:

$$AA = (NP+P+CR)-(L+LR+SD)$$

Où:

AA = le Montant disponible

NP = les Bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable

CR = Le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale afférente à la classe d'actions à annuler

L = les pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toute somme à affecter à un compte de réserves conformément aux exigences de la loi ou des statuts de la Société

SD = Toute somme payable à titre des dividendes spéciaux attachés aux actions de la classe A, dus et non encore payés à la date de rachat des actions.

Les Comptes intérimaires signifient les comptes intérimaires de la Société préparés par le conseil d'administration à la Date des comptes intérimaires concernée.

La Date des comptes intérimaires concernée signifie la date qui n'est pas antérieure de plus de huit (8) jours à la date de rachat et d'annulation de la classe d'actions concernée.

Immédiatement après le paiement du Prix total d'annulation, le conseil d'administration prendra les mesures appropriées comprenant, mais n'étant pas limité à, la convocation d'une assemblée générale en vue de réduire le capital social par l'annulation des actions rachetées.»

4. En conséquence des décisions qui précèdent, modification de l'article 3 des statuts.

5. Détermination des droits attachés aux nouvelles actions de la Classe C, de la Classe D, de la Classe E, de la Classe F, de la Classe G, de la Classe H, de la Classe I, de la Classe J et de la Classe K.

6. Décision de supprimer les alinéas 3 à 11 de l'article 5 des statuts et de les remplacer par le texte suivant:

«Les actions de la Classe B sont des actions ordinaires, bénéficiant du droit de vote, d'un droit de premier refus tel que défini à l'article 6 ci-dessous, d'un droit aux dividendes tel que défini à l'article 17 ci-dessous et d'un droit au boni de liquidation tel que défini à l'article 19 ci-dessous.

Les actions de la Classe C, de la Classe D, de la Classe E, de la Classe F, de la Classe G, de la Classe H, de la Classe I, de la Classe J et de la Classe K sont des actions ordinaires, bénéficiant du droit de vote, d'un droit de premier refus tel que défini à l'article 7 ci-dessous, d'un droit aux dividendes tel que défini à l'article 17 ci-dessous et d'un droit au boni de liquidation tel que défini à l'article 19 ci-dessous.»

7. Introduction d'un nouvel article 7 dans les statuts rédigé comme suit:

«Les détenteurs d'actions de la Classe C, de la Classe D, de la Classe E, de la Classe F, de la Classe G, de la Classe H, de la Classe I, de la Classe J et de la Classe K bénéficieront d'un droit de premier refus en cas de transfert de tout ou partie des actions de leur classe d'actions par un autre détenteur d'actions de leur classe, conformément aux mêmes termes et conditions que celles indiquées sous l'article 6 concernant les détenteurs d'actions de la Classe B. La procédure définie à l'article 6 sera appliquée mutatis mutandis à chaque transfert envisagé d'actions de la Classe C et/ou de la Classe D et/ou de la Classe E et/ou de la Classe F et/ou de la Classe G et/ou de la Classe H et/ou de la Classe I et/ou de la Classe J et/ou de la Classe K et les termes «actions de la classe B» et «actionnaire de la Classe B» seront remplacés par les termes «actions de la Classe C» ou «actions de la Classe D» ou «actions de la Classe E» ou «actions de la Classe F» ou «actions de la Classe G» ou «actions de la Classe H» ou «actions de la Classe I» ou «actions de la Classe J» ou «actions de la Classe K» et les termes «actionnaire de la Classe C» ou «actionnaire de la Classe D» ou «actionnaire de la Classe E» ou «actionnaire de la Classe F» ou «actionnaire de la Classe G» ou «actionnaire de la Classe H» ou «actionnaire de la Classe I» ou «actionnaire de la Classe J» ou «actionnaire de la Classe K» selon la situation concernée.»

8. Renumérotation des actuels articles 7 à 14 qui deviennent les articles 8 à 15.

9. Introduction d'un nouvel article 16 dans les statuts libellé comme suit:

«Les primes d'émission payées sur les actions de chacune et toutes les classes peuvent être distribuées aux actionnaires de la société à tout moment sur décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en conformité avec l'article 9 des statuts. L'assemblée générale, avec l'accord préalable d'une simple majorité des actionnaires de toutes les classes d'actions, peut décider d'allouer tout montant à prélever de ces primes d'émission au compte de réserve légale, de créer une réserve à l'effet de couvrir les pertes faites par la société pendant une année financière spécifique et/ou sur base d'une proposition du conseil d'administration, à une réserve spéciale en vue de couvrir les frais, coûts et dépenses exposés par la société.»

10. Renumérotation des actuels articles 15 à 18 qui deviennent les articles 17 à 20.

11. Détermination des droits au dividende attachés aux actions de la Classe C, de la Classe D, de la Classe E, de la Classe F, de la Classe G, de la Classe H, de la Classe I, de la Classe J et de la Classe K et en conséquence, modification de l'alinéa 4 de l'article 17 (ancien article 15) des statuts.

12. Détermination des droits des actions de la Classe C, de la Classe D, de la Classe E, de la Classe F, de la Classe G, de la Classe H, de la Classe I, de la Classe J et de la Classe K en cas de liquidation de la Société et, en conséquence, modification de l'article 19 (ancien article 17) des statuts.

13. Divers.

Tous les faits ayant été exposés et reconnus par l'assemblée, le Président expose les motifs, qui ont amené le conseil d'administration à soumettre les propositions indiquées à l'ordre du jour au vote des actionnaires.

Après délibération, l'assemblée générale à l'unanimité a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de restructurer les droits attachés aux actions existantes de la Société de telle sorte que le capital souscrit qui est actuellement de trois cent quatre vingt mille neuf cent quatre vingt-et-un euros (EUR 380.981,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions de la Classe A, sans valeur nominale et trois cent quarante neuf mille neuf cent quatre vingt-et-un (349.981) actions de la Classe B sans valeur nominale sera représenté par trente et un mille (31.000) actions de la Classe A sans valeur nominale, par soixante neuf mille neuf cent quatre-vingt seize (69.996) actions de la Classe B sans valeur nominale, par soixante neuf mille neuf cent quatre-vingt seize (69.996) actions de la Classe C sans valeur nominale, par soixante neuf mille neuf cent quatre-vingt seize (69.996) actions de la Classe D sans valeur nominale, par soixante neuf mille neuf cent quatre-vingt seize (69.996) actions de la Classe E sans valeur nominale et par soixante neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-sept (69.997) actions de la Classe F sans valeur nominale, chaque classe d'actions bénéficiant des droits tels que définis dans les statuts.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'introduire un nouveau capital autorisé d'un montant de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) représenté par sept cent cinquante mille (750.000) actions de la Classe A sans valeur nominale, par deux cent vingt-cinq mille (225.000) actions de la Classe B sans valeur nominale, par deux cent vingt-cinq mille (225.000) actions de la Classe C sans valeur nominale, par deux cent vingt-cinq mille actions de la Classe D sans valeur nominale, par deux cent vingt-cinq mille (225.000) actions de la Classe E sans valeur nominale, par deux cent vingt-cinq mille (225.000) actions de la Classe F, sans valeur nominale, par deux cent vingt-cinq mille (225.000) actions de la Classe G sans valeur nominale, par deux cent vingt-cinq mille (225.000) actions de la Classe H sans valeur nominale, par deux cent vingt-cinq mille (225.000) actions de la Classe I sans valeur nominale, par deux cent vingt-cinq mille (225.000) actions de la Classe J sans valeur nominale et par deux cent vingt-cinq mille (225.000) actions de la Classe K sans valeur nominale, et décide de donner une nouvelle autorisation au conseil d'administration pour une durée de 5 ans à partir de la date de publication du présent acte au Mémorial C, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit dans les limites du nouveau capital autorisé, même par des apports autres qu'en numéraires. De telles augmentations de capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, tel que le conseil d'administration peut déterminer en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécifiquement autorisé de procéder à de telles émissions, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ce montant de l'augmentation de capital.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de remplacer le dernier paragraphe de l'article 3 des statuts par le texte suivant:

«La Société peut racheter ses actions dans le respect des dispositions de la loi et des règles suivantes.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'actions y compris l'annulation d'une ou de plusieurs classes d'actions entières par le rachat et l'annulation de toutes les actions émises dans cette/ces classe(s). Les rachats et les annulations des actions seront effectués dans l'ordre déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration doit envoyer un avis aux actionnaires de la classe d'actions concernée, précisant le nombre d'actions à racheter de la classe d'actions concernée et la date à laquelle le rachat doit avoir lieu. Le rachat des actions ne doit pas avoir pour effet de réduire l'actif net de la Société en-dessous du total du capital social souscrit et des réserves qui ne peuvent pas être distribuées conformément à la loi et aux statuts. Partant, le rachat peut seulement être effectué au moyen de sommes provenant des bénéfices ou d'une nouvelle émission d'actions ou de sommes provenant de réserves disponibles telles que les réserves de primes d'émission.

En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe d'actions, cette classe d'actions donne droit à ses détenteurs pro rata à leur participation dans ladite classe au Montant disponible (tel que défini ci-après) de cette classe. Le Prix d'annulation par action sera calculé par la division du Prix total d'annulation par le nombre d'actions émises dans la classe d'actions à racheter et à annuler. Le Prix total d'annulation sera déterminé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base des Comptes intermédiaires concernés. Le Prix total d'annulation pour chaque classe d'actions sera égal au Montant disponible de la classe d'actions concernée au moment de l'annulation de la Classe concernée, à moins que l'assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement dans les formes et conditions requises pour la modification des statuts, étant cependant entendu que le Prix total d'annulation ne sera jamais supérieur à ce Montant disponible. Sur rachat et annulation des actions de la classe d'actions concernée, la Valeur d'annulation par action devient exigible et payable par la Société.

Le Montant disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté (i) des primes d'émission librement distribuables et des autres réserves librement distribuables et (ii) toute somme à placer dans un compte de réserve conformément aux exigences de la loi ou des statuts de la Société, à chaque fois tels qu'indiqués dans les Comptes intermédiaires (afin d'éviter tout doute, sans en tenir compte deux fois) afin que:

$$AA = (NP+P+CR)-(L+LR+SD)$$

Où:

AA = le Montant disponible

NP = les Bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable

CR = Le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale afférente à la classe d'actions à annuler

L = les pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toute somme à affecter à un compte de réserves conformément aux exigences de la loi ou des statuts de la Société

SD = Toute somme payable à titre des dividendes spéciaux attachés aux actions de la classe A, dus et non encore payés à la date de rachat des actions.

Les Comptes intérimaires signifient les comptes intérimaires de la Société préparés par le conseil d'administration à la Date des comptes intérimaires concernée.

La Date des comptes intérimaires concernée signifie la date qui n'est pas antérieure de plus de huit (8) jours à la date de rachat et d'annulation de la classe d'actions concernée.

Immédiatement après le paiement du Prix total d'annulation, le conseil d'administration prendra les mesures appropriées comprenant, mais n'étant pas limité à, la convocation d'une assemblée générale en vue de réduire le capital social par l'annulation des actions rachetées.»

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des décisions prises par l'assemblée générale sous les précédentes résolutions, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit.

« **Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à trois cent quatre vingt mille neuf cent quatre vingt un euros (380.981,- EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions de la Classe A sans valeur nominale, par soixante neuf mille neuf cent quatre-vingt six (69.996) actions de la Classe B sans valeur nominale, par soixante neuf mille neuf cent quatre-vingt six (69.996) actions de la Classe C sans valeur nominale, par soixante neuf mille neuf cent quatre-vingt six (69.996) actions de la Classe D sans valeur nominale, par soixante neuf mille neuf cent quatre-vingt six (69.996) actions de la Classe E sans valeur nominale et par soixante neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-sept (69.997) actions de la Classe F sans valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à trois millions d'euros (3.000.000.-EUR), représenté par sept cent cinquante mille (750.000) actions de la Classe A sans valeur nominale, par deux cent vingt-cinq mille (225.000) de la Classe B sans valeur nominale, par deux cent vingt-cinq mille (225.000) de la Classe C sans valeur nominale, par deux cent vingt-cinq mille (225.000) de la Classe D sans valeur nominale, par deux cent vingt-cinq mille (225.000) de la Classe E sans valeur nominale, par deux cent vingt-cinq mille (225.000) de la Classe F sans valeur nominale, par deux cent vingt-cinq mille (225.000) de la Classe G sans valeur nominale, par deux cent vingt-cinq mille (225.000) de la Classe H sans valeur nominale, par deux cent vingt-cinq mille (225.000) de la Classe I sans valeur nominale, par deux cent vingt-cinq mille (225.000) de la Classe J sans valeur nominale et par deux cent vingt-cinq mille (225.000) de la Classe K sans valeur nominale

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé dans la loi.

En outre, le conseil d'administration est autorisé pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de l'autorisation au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La Société peut racheter ses actions dans le respect des dispositions de la loi et des règles suivantes.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'actions y compris l'annulation d'une ou de plusieurs classes d'actions entières par le rachat et l'annulation de toutes les actions émises dans cette/ces classe(s). Les rachats et les annulations des actions seront effectués dans l'ordre déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration doit envoyer un avis aux actionnaires de la Classe d'actions concernée, précisant le nombre d'actions à racheter de la classe d'actions concernée et la date à laquelle le rachat doit avoir lieu. Le rachat des actions ne doit pas avoir pour effet de réduire l'actif net de la Société en-dessous du total du capital social souscrit et des réserves qui ne peuvent pas être distribuées conformément à la loi et aux statuts. Partant, le rachat peut seulement être effectué au moyen de sommes provenant des bénéfices ou d'une nouvelle émission d'actions ou de sommes provenant de réserves disponibles telles que les réserves de primes d'émission.

En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe d'actions, cette classe d'actions donne droit à ses détenteurs pro rata à leur participation dans ladite classe au Montant disponible (tel que défini ci-après) de cette classe. Le Prix d'annulation par action sera calculé par la division du Prix total d'annulation par le nombre d'actions émises dans la classe d'actions à racheter et à annuler. Le Prix total d'annulation sera déterminé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base des Comptes intérimaires concernés. Le Prix total d'annulation pour chaque classe d'actions sera égal au Montant disponible de la classe d'actions concernée au moment de l'annulation de la Classe concernée, à moins que l'assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement dans les formes et conditions requises pour la modification des statuts, étant cependant entendu que le Prix total d'annulation ne sera jamais supérieur à ce Montant disponible. Sur rachat et annulation des actions de la classe d'actions concernée, la Valeur d'annulation par action devient exigible et payable par la Société.

Le Montant disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté (i) des primes d'émission librement distribuables et des autres réserves librement distribuables et (ii) toute somme à placer dans un compte de réserve conformément aux exigences de la loi ou des statuts de la Société, à chaque fois tels qu'indiqués dans les Comptes intérimaires (afin d'éviter tout doute, sans en tenir compte deux fois) afin que:

$$AA = (NP+P+CR)-(L+LR+SD)$$

Où:

AA = le Montant disponible

NP = les Bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable

CR = Le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale afférente à la classe d'actions à annuler

L = les pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toute somme à affecter à un compte de réserves conformément aux exigences de la loi ou des statuts de la Société

SD = Toute somme payable à titre des dividendes spéciaux attachés aux actions de la classe A, dus et non encore payés à la date de rachat des actions.

Les Comptes intérimaires signifient les comptes intérimaires de la Société préparés par le conseil d'administration à la Date des comptes intérimaires concernée.

La Date des comptes intérimaires concernée signifie la date qui n'est pas antérieure de plus de huit (8) jours à la date de rachat et d'annulation de la classe d'actions concernée.

Immédiatement après le paiement du Prix total d'annulation, le conseil d'administration prendra les mesures appropriées comprenant, mais n'étant pas limité à, la convocation d'une assemblée générale en vue de réduire le capital social par l'annulation des actions rachetées.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de définir les droits attachés aux nouvelles actions de la Classe C, de la Classe D, de la Classe E, de la Classe F, de la Classe G, de la Classe H, de la Classe I, de la Classe J et de la Classe K comme suit:

Les actions de la Classe C, les actions de la Classe D, les actions de la Classe E, les actions de la Classe F, les actions de la Classe G, les actions de la Classe H, les actions de la Classe I, les actions de la Classe J et les actions de la Classe K sont des actions ordinaires bénéficiant du droit de vote, d'un droit de premier refus tel que défini à l'article 7 des statuts, d'un droit au dividende tel que défini à l'article 17 des statuts et d'un droit au boni de liquidation tel que défini à l'article 19 des statuts.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer les alinéas 3 à 11 de l'article 5 des statuts et de les remplacer par le texte suivant:

«Les actions de la Classe B sont des actions ordinaires, bénéficiant du droit de vote, d'un droit de premier refus tel que défini à l'article 6 ci-dessous, d'un droit aux dividendes tel que défini à l'article 17 ci-dessous et d'un droit au boni de liquidation tel que défini à l'article 19 ci-dessous.

Les actions de la Classe C, de la Classe D, de la Classe E, de la Classe F, de la Classe G, de la Classe H, de la Classe I, de la Classe J et de la Classe K sont des actions ordinaires, bénéficiant du droit de vote, d'un droit de premier refus tel que défini dans l'article 7 ci-dessous, d'un droit aux dividendes tel que défini à l'article 17 ci-dessous et d'un droit au boni de liquidation tel que défini à l'article 19 ci-dessous.»

En conséquence, les conditions sous lesquelles les actions de la Classe B pouvaient précédemment être rachetées conformément à l'article 5 des statuts par la société, ne sont plus applicables à cette classe d'actions.

Sur base de cette résolution, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Les actions de la Classe A sont des actions sans droit de vote et donnent seulement droit à un vote dans les cas prévus par les articles 44 et 46 de la loi luxembourgeoise modifiée sur les sociétés commerciales, à savoir

- si les actions sans droit de vote représentant plus de 50% du capital social;

- si le droit au dividende privilégié et récupérable correspondant à un pourcentage de leur pair comptable ou de leur valeur comptable, tel que prévu à l'article 44 (1) 2) de la loi sur les sociétés commerciales n'est pas attribué ou cesse de l'être;

- si le droit préférentiel concernant le remboursement de l'apport tel que prévu à l'article 44 (1) 3) de la loi sur les sociétés commerciales n'est pas attribué ou cesse de l'être;

- en cas d'émission de nouvelles actions jouissant de droits privilégiés;
- en cas de fixation du dividende privilégié récupérable attaché aux actions sans droit de vote;
- en cas de conversion des actions sans droit de vote en actions ordinaires;
- en cas de réduction du capital social;
- en cas de modification de l'objet social;
- en cas d'émission d'obligations convertibles;
- en cas de dissolution anticipée de la société;
- en cas de transformation en une société d'une autre forme juridique.

En outre, les actions sans droit de vote ont un droit de vote dans toute assemblée, lorsque malgré l'existence de bénéfices distribuables, les dividendes privilégiés et récupérables n'ont pas été mis entièrement en paiement, pour quelque cause que ce soit, pendant deux exercices successifs.

Elles conservent ce droit jusqu'au moment où ces dividendes auront été intégralement payés.

Les actions de la Classe B sont des actions ordinaires, bénéficiant du droit de vote, d'un droit de premier refus tel que défini à l'article 6 ci-dessous, d'un droit aux dividendes tel que défini à l'article 17 ci-dessous et d'un droit au boni de liquidation tel que défini à l'article 19 ci-dessous.

Les actions de la Classe C, de la Classe D, de la Classe E, de la Classe F, de la Classe G, de la Classe H, de la Classe I, de la Classe J et de la Classe K sont des actions ordinaires, bénéficiant du droit de vote, d'un droit de premier refus tel que défini dans l'article 7 ci-dessous, d'un droit aux dividendes tel que défini à l'article 17 ci-dessous et d'un droit au boni de liquidation tel que défini à l'article 19 ci-dessous.»

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide d'introduire un nouvel article 7 dans les statuts rédigé comme suit:

« **Art. 7.** Les détenteurs d'actions de la Classe C, de la Classe D, de la Classe E, de la Classe F, de la Classe G, de la Classe H, de la Classe I, de la Classe J et de la Classe K bénéficieront d'un droit de premier refus en cas de transfert de tout ou partie des actions de leur classe d'actions par un autre détenteur d'actions de leur classe, conformément aux mêmes termes et conditions que celles indiquées sous l'article 6 concernant les détenteurs d'actions de la Classe B. La procédure définie à l'article 6 sera appliquée mutatis mutandis à chaque transfert envisagé d'actions de la Classe C et/ou de la Classe D et/ou de la Classe E et/ou de la Classe F et/ou de la Classe G et/ou de la Classe H et/ou de la Classe I et/ou de la Classe J et/ou de la Classe K et les termes «actions de la classe B» et «actionnaire de la Classe B» seront remplacés par les termes «actions de la Classe C» ou «actions de la Classe D» ou «actions de la Classe E» ou «actions de la Classe F» ou «actions de la Classe G» ou «actions de la Classe H» ou «actions de la Classe I» ou «actions de la Classe J» ou «actions de la Classe K» et les termes «actionnaire de la Classe C» ou «actionnaire de la Classe D» ou «actionnaire de la Classe E» ou «actionnaire de la Classe F» ou «actionnaire de la Classe G» ou «actionnaire de la Classe H» ou «actionnaire de la Classe I» ou «actionnaire de la Classe J» ou «actionnaire de la Classe K» selon la situation concernée.»

#### *Huitième résolution*

En conséquence de la décision qui précède, l'assemblée générale décide de procéder à une renumérotation des actuels articles 7 à 14, qui deviennent les articles 8 à 15.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée générale décide d'introduire un nouvel article 16 dans les statuts rédigé comme suit:

«Les primes d'émission payées sur les actions de chacune et toutes les classes peuvent être distribuées aux actionnaires de la société à tout moment sur décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en conformité avec l'article 9 des statuts. L'assemblée générale, avec l'accord préalable d'une simple majorité des actionnaires de toutes les classes d'actions, peut décider d'allouer tout montant à prélever de ces primes d'émission au compte de réserve légale, de créer une réserve à l'effet de couvrir les pertes faites par la société pendant une année financière spécifique et/ou sur base d'une proposition du conseil d'administration, à une réserve spéciale en vue de couvrir les frais, coûts et dépenses exposés par la société.»

#### *Dixième résolution*

En conséquence de la décision qui précède, l'assemblée générale décide de procéder à une renumérotation des actuels articles 15 à 18 qui deviennent les articles 17 à 20.

#### *Onzième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide que les actions de la Classe C, les actions de la Classe D, les actions de la Classe E, les actions de la Classe F, les actions de la Classe G, les actions de la Classe H, les actions de la Classe I, les

actions de la Classe J et les actions de la Classe K auront droit, ensemble avec les actions de la Classe A et les actions de la Classe B aux dividendes ordinaires, tels que décidés par l'assemblée générale des actionnaires.

En conséquence, l'alinéa 4 de l'article 17 (ancien article 15) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«A condition que les actions de la classe d'actions concernée soient toujours émises, les actions de la Classe A, les actions de la Classe B, les actions de la Classe C, les actions de la Classe D, les actions de la Classe E, les actions de la Classe F, les actions de la Classe G, les actions de la Classe H, les actions de la Classe I, les actions de la Classe J et les actions de la Classe K auront droit aux dividendes ordinaires tels que décidés par l'assemblée générale des actionnaires.»

#### *Douzième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide que les actions de la Classe C, les actions de la Classe D, les actions de la Classe E, les actions de la Classe F, les actions de la Classe G, les actions de la Classe H, les actions de la Classe I, les actions de la Classe J et les actions de la Classe K auront droit, après la dissolution et liquidation de la Société et après les paiements à faire aux détenteurs des actions de la Classe A tel qu'indiqués à l'article 19 (anciennement l'article 17), au remboursement de leur apport fait et au paiement de la somme restante reçue par la société en tant que primes d'émission sur leur classe d'actions. Le solde restant sera distribué entre les détenteurs d'actions des diverses classes existantes au moment de la liquidation.

En conséquence, l'article 19 (anciennement l'article 17) des statuts sera dorénavant rédigé comme suit.

« **Art. 18.** En cas de dissolution et de liquidation de la Société, les détenteurs d'actions de Classe A auront en premier lieu droit à tout dividende spécial cumulatif non payé et puis auront le droit au remboursement de leur capital. Ensuite et à condition que les actions de la classe concernée soient toujours émises, les détenteurs d'actions de la Classe B, les détenteurs d'actions de la Classe C, les détenteurs d'actions de la Classe D, les détenteurs d'actions de la Classe E, les détenteurs d'actions de la Classe F, les détenteurs d'actions de la Classe G, les détenteurs d'actions de la Classe H, les détenteurs d'actions de la Classe I, les détenteurs d'actions de la Classe J et les détenteurs d'actions de la Classe K obtiendront le remboursement de leur capital payé ainsi que les sommes restantes que la Société avait reçues au titre des primes d'émission de la classe d'actions concernée. Le reliquat sera distribué aux détenteurs des actions encore émises sans considération de la classe à laquelle elles appartiennent et conformément à la décision prise à cet égard par l'assemblée générale des actionnaires.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de la réunion, celle-ci est ajournée.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, et charges de quelque forme que ce soit, dus par la Société au titre du présent acte sont estimés à environ deux mille cent euros (2.100,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en version anglaise suivie d'une traduction en français et en cas de divergence entre l'anglais et le français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOEBEL - PRALONG - RODRIGUES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 mars 2008, Relation GRE/2008/1079. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 mars 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008043558/231/788.

(080047245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

#### **Ramb S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 49.816.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 12 mars 2008 à 15.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des administrateurs et Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats des Administrateurs de Monsieur Jean QUINTUS, Joseph WINANDY et de la société COSAFIN S.A.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre SCHILL.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 novembre 2008.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008043919/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07319. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

---

**Suo Tempore AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 129.831.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Hauptversammlung vom 18. Januar 2008*

1. Es wird festgestellt, dass sich sämtliche Aktien der Gesellschaft in einer Hand befinden. Die Hauptversammlung macht von der in Artikel 51 Absatz 1 des Gesetzes vom 10. August 1915 in seiner aktuellen Fassung eingeräumten Möglichkeit Gebrauch und reduziert die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates auf einen. Die Herren Sebastian DIBBERN und Lutz DRÄGER werden von ihren Ämtern als Verwaltungsratsmitglieder abberufen; Herr DRÄGER wird ebenfalls von der Funktion des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds abberufen. Herr Stefan ALLES-FELDHOFF ist somit das alleinige verbleibende Verwaltungsratsmitglied.

2. Herr Oliver PRACHERSTORFER wird von seinem Amt als Rechnungskommissar der Gesellschaft abberufen.

3. Die Gesellschaft EUROPEAN AUDIT, S.á r.l., mit Sitz in L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 50.956, wird zum neuen Rechnungskommissar ernannt. Das Mandat von EUROPEAN AUDIT endet mit der Jahreshauptversammlung, die im Jahre 2012 stattfinden wird.

4. Der Sitz der Gesellschaft wird von L-1840 Luxembourg, 11a, boulevard Joseph II, nach L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen verlegt.

*Für die Gesellschaft*  
Unterschrift

Référence de publication: 2008043637/607/24.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04546. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

---

**ErmlT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.381.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Eric DESCAMPS, informaticien, demeurant à B-1653 Dworp, Molenbeekstraat 28 b. 2-2.

2.- Monsieur Thierry HOLOFFE, informaticien, demeurant à B-1150 Bruxelles, 50, rue Xavier Henrard.

3.- Madame Michèle VAN LIEFFERINGE, comptable, demeurant à B-1150 Bruxelles, 50, rue Xavier Henrard.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent vouloir constituer et dont ils ont arrêté, les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ErmlT S.A:

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la fourniture sous toutes formes, de services dans le domaine informatique et dans le conseil aux entreprises.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle pourra acquérir des participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par quatre-vingt-dix-neuf (99) actions sans désignation de valeur nominale.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

### Administration - Surveillance

**Art. 8.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 10.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 13.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 14.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur délégué ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, titulaire de l'autorisation de faire le commerce, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

**Art. 15.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 16.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 18.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 19.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des Bénéfices

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 21.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

## Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Disposition générale

**Art. 23.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

#### Souscription et libération

Les quatre-vingt-dix-neuf actions ont été souscrites comme suit:

	Actions
1- Monsieur Eric DESCAMPS, informaticien, demeurant à B-1653 Dworp, Molenbeekstraat 28 b. 2-2, trente-trois actions . . . . .	33
2.- Monsieur Thierry HOLOFFE, informaticien, demeurant à B-1150 Bruxelles, 50, rue Xavier Henrard, trente-trois actions . . . . .	33
3.- Madame Michèle VAN LIEFFERINGE, comptable, demeurant à B- 1150 Bruxelles, 50, rue Xavier Henrard, trente-trois actions . . . . .	33
Total: quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	99

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

#### Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents Euros (€ 1.400.-).

#### Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- 1.- Monsieur Eric DESCAMPS, informaticien, demeurant à B-1653 Dworp, Molenbeekstraat 28 b. 2-2.
- 2.- Monsieur Thierry HOLOFFE, informaticien, demeurant à B-1150 Bruxelles, 50, rue Xavier Henrard.
- 3.- Madame Michèle VAN LIEFFERINGE, comptable, demeurant à B-1150 Bruxelles, 50, rue Xavier Henrard.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:

- La société anonyme LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 25.797.

- 3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2013.

4) Est nommé administrateur-délégué de la société Monsieur Eric DESCAMPS, prénommé, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2013.

- 5) Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. DESCAMPS, T. HOLOFFE, M. VAN LIEFFERINGE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 mars 2008, Relation: ECH/2008/412. — Reçu cent cinquante-cinq euros. 31000.- à 0,5% = 155 EUR.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 mars 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008044262/201/190.

(080048592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

**Familux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 133.815.

L'an deux mille huit, le six mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1. La société FAMI-CUATRO S.L., avec siège social à 15, Calle Genova, 28004 Madrid, Espagne, inscrite au Registre de Commerce de Madrid sous le numéro M-271454,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration lui délivrée annexée au présent acte.

2. La société RENTA GENOVA S.L., avec siège social à 15, Calle Genova, 28004 Madrid, Espagne, inscrite au Registre de Commerce de Madrid sous le numéro M-333841,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration lui délivrée annexée au présent acte.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent être les seules associées de la société à responsabilité limitée FAMILUX S. à r.l., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 133.815,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 05 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2947 du 19 décembre 2007,

dont le capital social de EUR 12.500,- (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) divisé en 250 (deux cent cinquante) parts sociales de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, est réparti comme suit:

(1) La société FAMI-CUATRO S.L., préqualifiée, cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	125
(2) La société RENTA GENOVA S.L., préqualifiée, cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	125
Total deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1. L'article douze (12) des statuts est modifié de sorte qu'il a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 12.** La société est administrée par plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants, dont chacun relèvera d'une catégorie de gérants différente, si plusieurs catégories ont été créées ou la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil de gérance.

2. Dans l'acte de constitution mentionné ci-avant, le nom de l'associé sub 1 était indiqué de façon erroné comme étant FA-MI-CUATRO S.L.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/AI. A.C., le 12 MARS 2008, Relation: EAC/2008/3516. — Reçu douze euros 12,-€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 mars 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008044327/219/45.

(080048393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

**Ulysse Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 122.685.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008044115/6709/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO03011. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

---

**Nordic Land Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 128.972.

*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 14 janvier 2008*

1. La démission de Monsieur Pascal Leclerc a été acceptée avec effet au 14 janvier 2008

2. Monsieur Brian McMahon, administrateur, demeurant professionnellement 6, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, né le 4 novembre 1968 à Dublin, Irlande, est nommé gérant avec effet au 14 janvier 2008 et ce pour une période indéterminée

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Richard Tanner
- Monsieur Simon Burgess
- Monsieur Jean-Louis Camuzat
- Monsieur Brian McMahon

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Nordic Land Finance Luxembourg S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008043864/1649/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08014. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

---

**B. Consulting Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.  
R.C.S. Luxembourg B 136.241.

L'an deux mille huit, le dix-huit février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, (ci-après "le mandataire"),

agissant en sa qualité d'administrateur et de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "B. Consulting Holding S.A.", ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, en voie d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 04 janvier 2008, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 15 février 2008; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- que le capital social de la société s'élève actuellement à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

II.- qu'aux termes de l'alinéa 4 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 30.000.000 (trente millions d'euros) représenté par 3.000.000 (trois millions) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce jusqu'à la date du 04 janvier 2013, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 5 des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 15 février 2008 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 5 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 89.000 (quatre-vingt-neuf mille euros)

en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à EUR 120.000 (cent vingt mille euros)

par l'émission de 8.900 (huit mille neuf cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir constaté le respect de l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, a accepté la souscription des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire, la société EDIL INTERNATIONAL S.A., l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

V.- Que les 8.900 (huit mille neuf cents) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par versements à un compte bancaire au nom de la société "B. Consulting Holding S.A.", prédésignée, de sorte que la somme de EUR 89.000 (quatre-vingt-neuf mille euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit dans les limites du capital autorisé, le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

"Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 120.000 (cent vingt mille euros) représenté par 12.000 (douze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune."

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.650,-.

Passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. TONELLI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 22 février 2008, LAC/2008/7838. — Reçu quatre cent quarante-cinq Euros (EUR 445,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008044840/208/60.

(080048949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

#### **Kelirur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.231.

Je vous informe de ma décision de démissionner de mon poste d'administrateur et d'administrateur délégué au sein de votre société (R.C.Luxembourg: B114.231) avec effet immédiat.

Bertrange, le 28 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008044568/6709/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO04051. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

**Stonedge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 122.684.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008044118/6709/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO03039. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

---

**Latvian Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 72.879.

Le bilan au 31 Décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

Pour Latvian Holding SA

Kaupthing Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008044788/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03128. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

---

**Le Manoir, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Beaufort,  
R.C.S. Luxembourg B 126.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE MANOIR

Signature

Référence de publication: 2008045299/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01361. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

---

**Société d'Exploitation du Centre Equestre International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6312 Beaufort, route d'Épeldorf.  
R.C.S. Luxembourg B 95.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE D'EXPLOITATION DU CENTRE EQUESTRE INTERNATIONAL SARL

Signature

Référence de publication: 2008045297/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01371. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

---